



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/522  
25 octobre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

---

Quarante-huitième session  
Point 34 de l'ordre du jour

### LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale conformément aux résolutions 47/63 A et B de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1992. Dans la résolution 47/63 A, qui traite de la politique israélienne dans le territoire syrien occupé par Israël depuis 1967, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale de prier instamment Israël de se retirer du Golan syrien occupé et des autres territoires arabes occupés. Dans la résolution 47/63 B, qui traite du transfert par certains Etats de leur mission diplomatique à Jérusalem, au mépris de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité en date du 20 août 1980, l'Assemblée générale a demandé à nouveau à ces Etats d'appliquer les dispositions des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

2. Pour s'acquitter de son obligation de présenter des rapports en application des résolutions susmentionnées, le Secrétaire général a adressé le 16 août 1993 des notes verbales au Représentant permanent d'Israël et aux représentants permanents des autres Etats Membres, pour leur demander de l'informer de toute mesure que leur gouvernement avait prise ou envisageait de prendre en application des dispositions pertinentes de ces résolutions. Au 1er octobre 1993, des réponses avaient été reçues de deux pays, Equateur et Ghana. On en trouvera le texte dans la section II du présent rapport.

#### II. REPONSES REÇUES DES ETATS MEMBRES

##### EQUATEUR

[Original : espagnol]

1. Le Gouvernement équatorien a fait savoir qu'il continuait à appuyer les négociations en cours dans le cadre de la Conférence de la paix sur le Proche-Orient.

2. La représentation diplomatique équatorienne en Israël a son siège à Tel Aviv.

GHANA

[Original anglais]

Le Ghana a rompu toute relation avec Israël en 1975 et a depuis invité Israël à se retirer des territoires arabes occupés, y compris le territoire syrien. La résolution relative au transfert des missions diplomatiques à Jérusalem ne s'applique pas au Ghana car celui-ci n'a aucune relation diplomatique avec Israël.

-----